

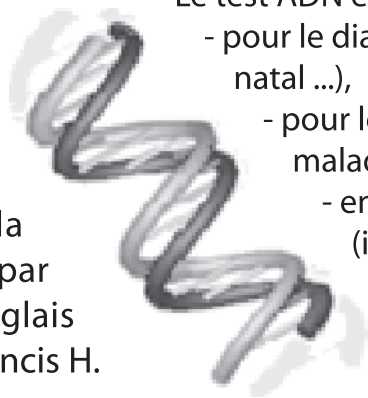
Affaire Caroline Dickinson : le meurtrier confondu par ses empreintes génétiques



**non, ce n'est pas la justice
qui a inventé le test adn**

Le test ADN est utilisé :

- pour le diagnostic (cancer, prénatal ...),
- pour le dépistage des maladies infectieuses,
- en médecine légale (identification),
- par la police scientifique (recherche de criminels)



Il y a 50 ans déjà...
1953

Découverte de la structure de l'ADN par deux physiciens anglais James D. Watson et Francis H. Crick

Aujourd'hui, en France, nous assistons à un abandon de la recherche fondamentale par l'Etat. En dépit du discours officiel affirmant que la recherche est une priorité nationale, le gouvernement français est bel et bien en train de fermer le secteur de la recherche publique.

Il asphyxie financièrement les organismes de recherche publique et décide une réduction brutale du nombre de recrutements de jeunes chercheurs.

<http://recherche-en-danger.apinc.org/>



Les scientifiques signataires considèrent de leur responsabilité d'agir collectivement contre une destruction programmée de l'appareil de recherche français. Comme tous les scientifiques signataires, nous considérons de notre responsabilité :

- 1) que le nombre de **possibilités d'embauche proposées aux jeunes chercheurs** pour les concours 2004 soit significativement augmenté,
- 2) le **versement immédiat des sommes dues aux organismes** (dotations 2002 toujours non versées),
- 3) au Ministère de la Recherche de **suspendre la préparation de la future loi d'orientation concernant la recherche** en attente de la tenue des **Etats Généraux de la Recherche**.

Si les pouvoirs publics ne mesurent pas la gravité de la situation, et, en particulier, la désespérance des plus jeunes,

les directeurs d'unité démissionneront collectivement de leurs fonctions de direction le 9 mars 2004.

Pour soutenir la recherche française, signez la pétition :

SAUVONS LA RECHERCHE



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE